



“Et vivre, c’est ne pas se résigner” (Albert Camus)

Syndicat **Force Ouvrière** DGFIP – Section de l’Oise  
DDFiP de l’Oise, 2 rue Molière, 60021 BEAUVAIS Cedex

**permanence le lundi**

Tél – Fax - Répondeur : 03-44-06-35-68

mail : [fo.ddfip60@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip60@dgfip.finances.gouv.fr)

web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/060/>

**FO : le syndicat qui reste un syndicat**

## Déclaration liminaire **F.O.-DGFIP 60**

**CTL du 23 octobre 2012**

Monsieur le Président,

**FO** demande l’arrêt de la Révision Générale des Politiques Publiques. Mais arrêter la RGPP ne saurait se résumer à ne plus prononcer son nom.

Pour **FO**, il s’agit de stopper toutes les mesures non encore mises en œuvre. Le cas de la fusion hospitalière des centres hospitaliers de Noyon et de Compiègne est une illustration de la RGPP menée au plan local, au détriment des usagers et des fonctionnaires.

Publié en mars 2012, le rapport de l’Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) fournit opportunément un bilan des fusions hospitalières opérées depuis la mise en place des Agences Régionales : 9% des Établissements Publics de Santé (EPS) ont ainsi fusionné ces 15 dernières années, et les constats sont alarmants. D’une part les économies ne sont pas au rendez-vous, d’autre part le bilan qualitatif est malaisé... Et l’IGAS de conclure : « *En définitive, en raison des difficultés qu’elle soulève et des risques qu’elle présente, la fusion doit demeurer une opération rare.* »

L’actualité récente et tragique survenue dans le Lot donne hélas un exemple concret des risques qui sont pris par l’ARS, si tant est qu’elle ait finalement pris son arrêté de fusion, car il ne figure pas dans les documents préparatoires de ce comité technique local.

Un article de presse du 15 octobre 2012 indique que le maire de Noyon est autorisé à "ester en justice sur tout projet de restructuration ou de modification d’organisation de l’offre de soins impactant le centre hospitalier de Noyon". Un moratoire a été déposé le 25 septembre auprès de la ministre de la Santé pour suspendre ou arrêter les opérations de fusion.

**F.O.-DGFIP** milite pour un réseau dense avec des moyens suffisants pour assurer un service public de proximité notamment au profit des élus locaux, des hôpitaux et établissements sanitaires et sociaux. Cette proximité et la qualité du service rendu seront les gages de l’affirmation de notre présence incontournable pour assurer l’exercice de ces missions.

**F.O.-DGFIP** n’oublie pas non plus que la certification des comptes des hôpitaux en 2016 est un enjeu à moyen terme pour nos comptables hospitaliers qui se débattent déjà pour faire fonctionner leur poste au quotidien. La pression supplémentaire qui va venir peser sur les agents des postes hospitaliers concernés n’a pas besoin d’être exacerbée par des fusions précipitées et subies.

Les élus **FO** au CTL de l’Oise